



## Sociétés et jeunes en difficulté

Revue pluridisciplinaire de recherche

n°2 | Automne 2006

Pratiques éducatives et jeunes en foyer

---

### « Emeutes urbaines et protestations, une singularité française », sous la direction de Hugues Lagrange et Marco Oberti

Élisabeth Zucker-Rouvillois

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/sejed/224>

ISSN : 1953-8375

#### Éditeur

École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse

#### Référence électronique

Élisabeth Zucker-Rouvillois, « « Emeutes urbaines et protestations, une singularité française », sous la direction de Hugues Lagrange et Marco Oberti », *Sociétés et jeunes en difficulté* [En ligne], n° 2 | Automne 2006, mis en ligne le 23 octobre 2006, consulté le 04 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/sejed/224>

---

Ce document a été généré automatiquement le 4 mai 2019.



Sociétés et jeunes en difficulté est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

# « Emeutes urbaines et protestations, une singularité française », sous la direction de Hugues Lagrange et Marco Oberti

Élisabeth Zucker-Rouvillois

---

- 1 Parmi les nombreux ouvrages publiés après les émeutes de novembre 2005, celui-ci se détache par la précision et la qualité de ses analyses, appuyées sur une longue fréquentation et une grande connaissance d'un bon nombre des quartiers touchés par les mouvements qui se sont enchaînés après la mort de deux jeunes gens de Clichy-sous-Bois<sup>1</sup>. Cette expérience et cette connaissance sont renforcées par une bonne maîtrise des exploitations statistiques des sources disponibles, notamment celles de l'Observatoire des inégalités et de l'Observatoire des zones urbaines sensibles, et par une réelle expérience des politiques publiques, dont la politique de la ville.
- 2 Sur huit chapitres, cinq ont été écrits par Hugues Lagrange et Marc Oberti qui assurent également l'introduction et la conclusion ; ils analysent notamment la structure dans laquelle se sont inscrits les événements, le mouvement anti-CPE et l'unité des jeunes, les contextes scolaires. Fabien Jobard a étudié les relations des jeunes et de la police ; Nathalie Kakpo, la diversité des trajectoires ; Jean-Claude Driant et Christine Lelévrier, le logement social et la rénovation urbaine ; François Meunier, la loi SRU sur la mixité sociale et ses améliorations possibles.
- 3 Elaboré sans doute trop rapidement et probablement sur la base de travaux antérieurs mais très récents et complétés par étapes successives, l'ouvrage contient des redites qui peuvent être acceptées comme on accepte qu'un professeur martèle une idée pour que ses élèves la mémorisent et la confrontent aux différents éléments qui peuvent la conforter ou la contredire.
- 4 Parmi les idées-force du livre, on retiendra l'insistance de la demande adressée à l'État, comme on parlerait d'une demande de Père, considéré dans sa fonction non pas d'abord

providentielle et réparatrice, mais surtout égalitaire dans le respect accordé à chacun et garante de justice (notamment en matière de solidarité, d'égalité des chances, de combat contre les discriminations). Cette idée traverse tous les chapitres et il serait intéressant d'approfondir en quoi cette notion visant la « fonction paternelle de l'État » se différencie de l'État-Providence et de la fonction parentale de l'État telle que Pierre Legendre la définit<sup>2</sup>, notamment comme garante de la filiation et comme institution structurante. Il semble que beaucoup de malentendus relatifs à l'interprétation du comportement des jeunes émeutiers reposent sur ces différentes façons de considérer le rôle de l'État et sur les différentes façons dont celui-ci est interpellé par les jeunes générations. En fait, si l'on adopte une perspective « legendrienne », l'État institué par le vote, *au nom de*, c'est à dire par la démocratie, serait une fiction de la demande absolue. Il est assez singulier de constater une sorte de retour de cette idée, exprimée autrement, de façon empirique, d'une manière très claire et accessible, et que l'on a pu rencontrer aussi, antérieurement, chez Robert Castel<sup>3</sup>. Il faudrait aussi se reporter aux deux cours au Collège de France de Michel Foucault : *Sécurité, territoire, population* (1977-1978) et *Naissance de la biopolitique* (1978-1979). Dans ces deux séminaires, Michel Foucault identifie une ligne de gouvernementalité qui relève de la gestion et du calcul, c'est-à-dire de savoirs spécialisés dont la statistique est le principal outil. La gouvernementalité s'exerce sur la population. Or, « la population n'obéit pas<sup>4</sup>. » En effet, selon Foucault, « la population, c'est une donnée qui dépend de toute une série de variables qui font qu'elle ne peut pas être transparente à l'action du souverain, ou encore que le rapport entre la population et le souverain ne peut pas être simplement de l'ordre de l'obéissance ou du refus d'obéissance, de l'obéissance ou de la révolte. En fait, les variables dont dépend la population la font, pour une part très considérable, échapper à l'action volontariste et directe du souverain dans la forme de la loi. Si l'on dit à une population "fais ceci", rien ne prouve non seulement qu'elle le fera, mais tout simplement qu'elle pourra le faire<sup>5</sup>. » Dans une telle définition, les jeunes émeutiers seraient alors demandeurs d'une bonne gestion, d'un fonctionnement qui les sortirait d'un monde où ils ne peuvent espérer aucune ascension sociale et où les inégalités de traitement dont ils sont l'objet sortent des limites de l'acceptabilité où les assigne une évaluation moyenne du risque social.

- 5 L'ouvrage, quant à lui, renvoie simplement aux observations empiriques et aux déductions tirées des données statistiques. La simplicité pédagogique d'*Émeutes urbaines et protestations* est d'ailleurs une de ses très grandes qualités.
- 6 Les auteurs ne présentent pas la demande des jeunes émeutiers comme un appel à un censeur qui les sanctionnerait, ce que beaucoup voudraient mettre en avant. Ils renvoient plutôt à une demande de respect et de justice, à un appel à être considéré comme citoyen à part entière et à égalité avec les autres citoyens : comme « habitant », et cela concerne le logement ; comme élève et cela concerne l'école et l'égalité des chances et l'accès à l'emploi ; comme une personne qui n'a pas à être suspectée *a priori* et doit être traitée avec justice, et cela concerne la police et les tribunaux ; comme membre de la Cité au sens politique, et cela concerne les circuits de représentation. Autrement dit, lors des émeutes, les jeunes s'en sont pris à ce qui les avait rejetés.
- 7 Les analyses présentées dans l'ouvrage décrivent les déconvenues successives rencontrées par les jeunes habitants des cités. Elles montrent comment la déception de leurs attentes les enferme dans leur cité, les renvoie vers des identifications collectives de type ethnique ou vers un populisme religieux ou encore vers des groupes maffieux. Les descriptions, cependant, ne versent pas dans l'angélisme par rapport aux émeutiers, ni

dans un dualisme manichéen opposant dominants et dominés. L'approche est plus subtile et surtout, c'est cela une de ses originalités, n'est pas enfermée dans un modèle explicatif *a priori* qui tourne tout seul, comme nous l'avons signalé plus haut à propos de la demande à l'égard de l'État : l'approche empirique fait surgir une question et le lecteur peut être renvoyé ou se renvoyer lui-même à une ou plusieurs théories ou schémas d'analyse.

- 8 Une attention particulière, issue des travaux statistiques et des observations locales, est apportée aux populations venant de l'Afrique subsaharienne récemment immigrées et plus largement aux familles nombreuses étudiées dans leur structure et leur socialisation familiales, dans leurs conditions de logement et dans leurs parcours scolaires. Ces familles subissent une forte discrimination et leurs enfants, notamment les garçons, sont souvent en situation d'échec scolaire ou, lorsqu'ils sont diplômés, sont l'objet de discriminations sur le marché du travail.
- 9 Si l'on peut remarquer parfois dans *Émeutes urbaines et protestations* un certain nombre de montées en généralité quelque peu réductrices, on peut toutefois retenir quelques constantes à partir d'observations qui différencient le cas des familles larges du Sahel et les familles primo-arrivantes de Guinée, du Cameroun et du Cap Vert. Dans les familles d'origine sénégalaise et malienne arrivées majoritairement autour de 1980, l'éducation est autoritaire mais – à partir des observations relevées au sein des associations – il semble que l'emprise des parents décline à mesure que les enfants grandissent. Dans ces familles, la socialisation de l'école et de la rue prend souvent le pas sur l'autorité paternelle. On peut penser que cette rupture entre les enfants et l'autorité des parents, qui n'est pas vraiment spécifique aux familles d'origine africaine, est accrue par les écarts d'âge entre les pères et les cadets qui sont parmi les plus élevés dans les familles larges du Sahel.
- 10 Les familles primo-arrivantes de Guinée, du Cameroun et du Cap Vert décrites par Nathalie Kakpo se comportent comme des unités monoparentales et sont organisées autour d'une séparation de fait entre les deux membres du couple. L'éducation revient aux mères qui ne trouvent pas les relais éducatifs qu'elles trouvaient dans leur pays d'origine. Le père est souvent absent et les méthodes éducatives des mères paraissent inadaptées au contexte d'accueil.
- 11 Pendant et après les émeutes, les familles africaines subsahariennes et aussi les familles d'origine du Maghreb, où les pères lorsqu'ils sont au chômage ont la réputation d'être dévalorisés au regard de leurs enfants, ont été fortement stigmatisées et les parents ont été accusés d'avoir manqué d'autorité. C'est une idée qui court depuis longtemps : il y a déjà quelques années que les divers ministères ou délégations chargés de la famille ont organisé avec des associations des mesures préventives de soutien à la parentalité ; plusieurs fois aussi, a-t-on pu entendre l'annonce, voire la mise en œuvre, de mesures répressives touchant aux allocations diverses dont bénéficient les familles (confiscation ou mise sous tutelle).
- 12 Des travaux remontant déjà à quelques années ont pourtant souligné les difficultés rencontrées par les familles monoparentales et les familles nombreuses dont l'amélioration du niveau de vie est fortement influencée par l'effet redistributif des différentes prestations sous condition de ressources. Cet effet avait été montré par Claude Thélot et Michel Villac dans leur rapport de 1998<sup>6</sup>. L'impact des prestations s'explique par l'amélioration du niveau de vie des familles disposant des revenus les plus faibles. Il provient largement de l'importance des transferts en direction des familles

monoparentales de deux enfants et des familles nombreuses de trois enfants et plus. Le même rapport souligne que, malgré les transferts, il y a deux fois et demi plus de familles pauvres ou très modestes dans les familles monoparentales et dans les familles de quatre enfants et plus, bien qu'elles bénéficient plus que les autres familles des aides soumises aux conditions de ressources, des aides au logement en particulier. De sorte que pour ces auteurs, si l'on choisit d'orienter la politique familiale dans un sens qui réduit les écarts de niveaux de vie, c'est bien en direction des familles monoparentales de deux enfants et des couples ayant quatre enfants ou plus – et en particulier en direction de la moitié de ces familles qui sont pauvres ou très modestes – qu'il conviendrait d'agir.

- 13 Claude Thélot et Michel Villac soulignent enfin que les enfants des familles nombreuses paraissent désavantagés dans le domaine de l'éducation et celui de la santé. Ainsi la carrière et la réussite scolaires des enfants des familles nombreuses sont, toutes choses égales par ailleurs, moins bonnes que celles des enfants uniques ou vivant avec un frère ou une sœur. Dans ce domaine les aides en nature (aide scolaire) peuvent être mobilisées aussi bien que la recherche d'une meilleure redistribution. Dans le domaine de la santé on observe que les enfants de familles nombreuses, à sexe et âge donnés, consomment moins de soins médicaux que les autres. L'éducation et la santé sont donc deux services collectifs auxquels les familles nombreuses des différents milieux, mais surtout celles des milieux défavorisés, accèdent moins aisément que les familles plus réduites.
- 14 Le rapport Thélot-Villac, publié en 1998, a largement précédé des événements qui ont éclaté dans un contexte que tout laissait prévoir ; il démontre le caractère inapproprié des mesures répressives qui ont été annoncées par les politiques lorsqu'elles se rapportent notamment à la mise sous tutelle ou la suppression des allocations versées aux familles, allocations qui sont pour celles-ci un des éléments non négligeables de leur survie. Outre l'aggravation des conditions de vie de populations déjà particulièrement défavorisées, de telles mesures ne feraient que renforcer les frustrations ressenties à l'égard de la collectivité, qui se sont exprimées lors des émeutes, dans la colère et la violence à l'égard des structures publiques.
- 15 L'examen des données sur les infractions contre les personnes dépositaires de l'autorité (IPDAP), fait apparaître une sur-représentation de personnes nées au Maghreb ou portant un nom à consonance maghrébine parmi les personnes jugées qui sont sanctionnées par des peines systématiquement plus lourdes. On observe, d'un côté une augmentation des plaintes pour violence policières tandis que, de l'autre côté, les policiers recourent de plus en plus au juge pour arbitrer les conflits avec leur clientèle. Dans les diverses histoires collectives notamment dans la tragédie de Clichy-sous-Bois à l'origine des émeutes de novembre et dans la tragédie de Dammarie-les-Lys survenue en 1997 puis en mai 2002<sup>7</sup>, les jeunes ont fait l'expérience d'un fonctionnement social et judiciaire qui les a conduits à des modes organisés d'action politique.
- 16 L'arène judiciaire devient investie de questions politiques : le juridique est subverti en politique. Fabien Jobard montre comment cette logique de politisation par le droit résulte en premier lieu des itinéraires judiciaires mais aussi de l'asymétrie considérable qui prévaut entre les forces en présence. Le statut judiciaire des jeunes émeutiers est converti en identité politique, celle de victime d'injustice, et l'arène judiciaire est convertie en espace politique. Les édiles politiques, quant à eux, concèdent d'autant plus volontiers cette subversion qu'elle est la moins coûteuse pour eux. Ils confient en effet à la sphère judiciaire ce qui menace de devenir des questions politiques, ce qui menace de s'inviter sur la scène publique. Ce faisant, ils enferment ces jeunes si bien connus des services dans

leur identité même, et empêchent toute élévation de cette caractéristique en identité positive, autre que celle de client du système judiciaire, autre que celle de « racaille ». Les interactions avec les autorités publiques ont amené ces jeunes à investir dans l'épreuve judiciaire leur espoir d'ébranler l'édifice, imposant des dignités et des indignités politiques. On mesure, dit Fabien Jobard, le prix exorbitant de la réalisation de cet espoir, à ce jour déçu à cause de l'asymétrie des forces en présence.

CPE

- 17 Toujours dans le mouvement de la demande de respect de la part de l'État, les manifestations anti-CPE peuvent être lues à différents niveaux qui touchent à la fois toutes les générations arrivant sur le marché de l'emploi mais peut-être davantage celles qui pouvaient prétendre à un emploi grâce à un certain niveau d'études. Certains économistes, dont Philippe d'Iribarne<sup>8</sup>, estiment que l'émotion soulevée par le CPE vient de ce qu'il a été vécu dans le registre de la dignité. La possibilité laissée au patron de « congédier » sans autre forme de procès celui qui déplaît a indigné. Le refus d'être un « larbin » est en cause quand, menacé à tout moment d'être renvoyé sans motif, on est tenu de se montrer complaisant envers le patron si on veut garder son emploi. Le droit du travail a visé à renforcer la position de négociation des salariés. En France on a cherché à les faire échapper à des rapports strictement marchands et à leur donner un statut. Ce statut est lié à la fois à un métier porteur de droits et de devoirs spécifiques (l'honneur du métier) et au fait que l'on a des droits qui assurent une certaine pérennité de la position que l'on occupe. Ces approches, d'après P. d'Iribarne, s'ancrent elles-mêmes dans des conceptions très anciennes de ce qu'est un homme respectable : dans l'univers anglo-saxon, le propriétaire libre de négocier sa participation à des œuvres communes, en Allemagne, le membre d'une communauté qui décide collectivement du sort de tous, en France, celui qui est traité avec les égards dus à son rang.
- 18 Dans le cas du CPE, les nouvelles générations se sont trouvées confrontées à deux logiques différentes : d'une part, la dignité des personnes, d'autre part, le « rapport qualité prix » quand on considère les personnes comme des sortes de biens de production. Ou on laisse jouer le marché, comme dans les pays anglo-saxons, et presque tous arrivent à s'employer mais la contrepartie est un grand nombre de travailleurs pauvres. Ou, au contraire, on empêche le marché de trop maltraiter les moins compétitifs mais ceux-ci ne trouvent pas preneurs. Dans un contexte où, dans les quartiers où les émeutes s'étaient produites à l'automne 2005, beaucoup de jeunes diplômés peinent à trouver un emploi, on peut éventuellement trouver là une des sources d'explication de la distance voire de l'hostilité des jeunes de ces quartiers à l'égard des manifestations lycéennes et étudiantes parce que, de toute façon, ils considèrent à partir de l'expérience de leurs aînés immédiats qu'ils sont « hors jeu ».
- 19 A propos de l'école, Marc Oberti écrit : « Lorsque la discrimination ethnoraciale se superpose au stigmate du lieu, amplifie les effets de la disqualification scolaire ou dévalorise un titre scolaire chèrement acquis, le ressentiment est profond. Quand la distance avec l'école devient trop grande, un autre type de socialisation s'impose et le risque de basculement dans la délinquance devient plus fort. Pour d'autres, le repli sur la religion constitue une voie de requalification face à la dureté des verdicts scolaires ».
- 20 C'est une des impasses de la politique scolaire dans les quartiers défavorisés que de se limiter à son seul domaine de compétence alors que les dynamiques sociales en jeu nécessiteraient d'agir sur le logement, l'emploi, la famille, le rapport à la culture, etc.

Pour comprendre la situation de l'école dans les quartiers qui ont été concernés par les émeutes, il faut non seulement saisir les dynamiques d'ensemble du système éducatif mais plus précisément comprendre comment une même institution publique répond aux exigences des différents groupes sociaux, et en particulier des plus favorisés. Les modalités de privatisation de certains établissements publics, liées à la sélectivité résidentielle de leur secteur scolaire, ne sont pas sans conséquences sur la façon dont les autres groupes sociaux s'y rapportent. Une partie des classes moyennes résidant dans les espaces mixtes se sentent piégées par le durcissement du jeu scolaire imposé par les classes supérieures.

- 21 Pourtant, face à une détérioration des conditions de vie dans ces quartiers, l'école, même malmenée, a tenté de maintenir une scolarisation de qualité et de lutter contre l'échec scolaire mais sans toujours obtenir les moyens à la hauteur du défi. Marc Oberti analyse comment le dispositif des zones d'éducation prioritaires (ZEP) ne suffit pas, malgré des résultats qui sont loin d'être négligeables parfois grâce à la mobilisation du personnel éducatif dans son ensemble, à combler les écarts entre la plupart des collègues défavorisés et un grand nombre d'établissements « ordinaires », et encore moins avec ceux des quartiers favorisés.
- 22 Par ailleurs « la carte scolaire », malgré son objectif affiché de mixité, ne fait que valider scolairement la différenciation et les hiérarchies sociales. Les classes populaires voient leur assignation spatiale renforcée par une assignation scolaire qui fonctionne de façon beaucoup plus efficace à leur égard qu'à l'égard des catégories favorisées de la population. Pourtant, et c'est un des points forts de l'analyse de Marc Oberti confortée par les travaux d'Eric Maurin<sup>9</sup>, le séparatisme le plus fort et l'homogénéité sociale la plus importante se rencontrent dans les établissements d'enseignement situés dans les quartiers aisés.
- 23 La polarisation structure notre vision de la ville et des inégalités. Elle fait ressortir avec force l'ampleur de l'écart entre ces deux types d'espaces mais elle conduit également à réduire la crise de l'école aux difficultés des établissements des quartiers défavorisés alors que celle-ci touche, certes à des degrés différents le système éducatif dans sa totalité.
- 24 Pour ce qui concerne le logement, la législation destinée à rééquilibrer la présence des populations défavorisées dans l'ensemble des communes, dite loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) peine à être appliquée. Deux volets opérationnels de la mixité ont été réaffirmés après les émeutes : mieux répartir le logement social en obligeant les communes qui en ont peu à en construire, et diversifier l'habitat et la population des zones urbaines sensibles pour réduire la concentration là où elle existe. Les ménages les plus pauvres sont présents dans tous les statuts d'occupation et le parc social ne loge qu'un gros tiers d'entre eux. En fait la rénovation urbaine, au vu de sa programmation, va réduire le logement très social dans un contexte où l'État a bien du mal à garantir la reconstitution de cette offre et à en réguler les localisations. Le risque d'un renforcement des mécanismes ségrégatifs est réel à l'échelle régionale et nationale même si, microlocalement, des zones de concentration auront pu se transformer.
- 25 On retrouve donc, encore une fois, pour la gestion de la mixité scolaire et urbaine, une économie du supportable et de l'insupportable socialement acceptable par le plus grand nombre, mais qui laisse de côté les populations les plus démunies.
- 26 *Émeutes urbaines et protestations, une singularité française*, remet au centre de la réflexion sociologique sur la pauvreté, les inégalités et la ségrégation, la question de l'État. Ces

questions avaient été récemment réintroduites par Robert Castel<sup>10</sup> qui les avaient déjà identifiées en 1981 à propos de la prévention psychiatrique : « Les nouvelles politiques préventives économisent [le] rapport d'immédiateté [de la relation entre deux sujets dans la répression], parce que ce dont elles traitent, dans un premier temps du moins, ce ne sont pas des individus, mais des facteurs, des corrélations statistiques. » Ces analyses renvoient aux séminaires où Michel Foucault traitait de l'action d'un principe gouvernemental qui n'entend pas exercer un contrôle total et absolu sur les phénomènes dégagés, ni s'adresser comme la discipline à chaque individu en particulier. Ce principe de gouvernement laisse une certaine liberté aux processus identifiés. Par exemple, il ne s'agirait plus d'éliminer toutes les formes de pauvreté et d'injustice sociale, mais de savoir comment maintenir, au fond, un type de pauvreté et d'injustice sociale à l'intérieur de limites qui soient socialement et économiquement acceptables, et autour d'une moyenne qu'on va considérer comme optimale pour un fonctionnement social donné<sup>11</sup>. Reste à examiner quelles sont les limites de l'acceptabilité des conditions ainsi définies pour les populations qui se trouvent rejetées à l'extrémité inférieure de la distribution. Les émeutes ont montré que cette acceptabilité n'est pas infinie.

27 **Hugues Lagrange et Marco Oberti (dir.)**

*Emeutes urbaines et protestations, une singularité française*

Paris, Presses de Sciences po, collection Nouveaux débats, 2006, 224 p., 12 euros

## NOTES

1. Jean Pierre Mignard, Emmanuel Tordjman, *L'Affaire Clichy*, Stock, 2006.
2. Pierre Legendre, *Les enfants du texte, étude sur la fonction parentale des États*, Paris, Fayard, 1992.
3. Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995 ; Robert Castel, *L'insécurité sociale*, Paris, le Seuil, 2003.
4. Yves Cohen, *Foucault déplace les sciences sociales : la gouvernementalité et l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle*, non publié.
5. Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population : cours au Collège de France (1977-1978)*, Paris, Seuil/Gallimard, 2004, cité par Yves Cohen, *ibidem*.
6. Claude Thélot et Michel Villac, *Politique familiale, bilan et perspectives*, Paris, la Documentation française, mai 1998.
7. *Vacarme*, n°21, octobre 2002.
8. Philippe d'Iribarne, *L'Étrangeté française*, Paris, le Seuil, 2006.
9. Eric Maurin, *Le ghetto français, enquête sur le séparatisme social*, Paris, le Seuil, 2004.
10. Cf. Yves Cohen, *op. cit.* La citation de Robert Castel est extraite de *La Gestion des risques, de l'anti-psychiatrie à l'après psychanalyse*, Paris, éditions de Minuit, 1981.
11. Ce développement est une adaptation de ce qu'Yves Cohen rapporte à propos de la gestion du vol et de la criminalité telle que la décrit Foucault, Yves Cohen, *op. cit.*